



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### INTEMPÉRIES DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES – POINT DE SITUATION

à Pau, le 21 juin 2022

De violents orages ont touché le département des Pyrénées-Atlantiques dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 juin 2022, notamment sur les communes de Soumoulou, Nousty, Bordes, Nay, Artigueloutan, provoquant de nombreux dégâts. De nombreuses maisons et véhicules ont été impactés.

Cette nuit, 1 400 appels téléphoniques ont été reçus par le SDIS. Cinquante sapeurs-pompiers et quatorze gendarmes ont porté secours à la population.

Aujourd'hui, cent dix-neuf sapeurs-pompiers sont mobilisés, dont vingt-deux en renfort du Gers et du Lot-et-Garonne, avec quarante et un véhicules du SDIS pour assurer des opérations de bâchage.

La zone de Soumoulou paraît la plus impactée. Les écoles primaires de Nousty et Lourentis ont notamment été touchées dans ces secteurs, ainsi qu'une caserne de gendarmerie.

L'enjeu pour les services de secours est avant tout d'assurer la protection des populations et l'étanchéité des infrastructures et des habitations avant les pluies et orages annoncés pour cette fin de journée.

Le Conseil Départemental a démarré les opérations du nettoyage des infrastructures et de déblayage des routes qui sont encombrées en de nombreux endroits par la végétation tombée cette nuit.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :  
Tel : 06 15 20 31 38  
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

---

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



Les services de l'État sont mobilisés pour assurer la coordination des opérations entre le Conseil Départemental et les services de secours. Un maximum de moyens est mis à la disposition des sapeurs-pompiers pour venir en aide à la population.